

PROJET EDUCATIF des séjours SPORT'ÉTÉ

Notre projet éducatif précise les objectifs de notre action. Il s'adresse aux représentants légaux des mineurs que nous accueillons, ainsi qu'aux directeurs et animateurs de nos centres de vacances. C'est un engagement fondamental de notre démarche qualitative.

Les permanents de l'association, les directeurs de centre de vacances, les responsables techniques sportifs de chaque séjour, contribuent à sa réalisation. Ce projet éducatif s'inscrit et complète la charte qualité UFCV à laquelle nous adhérons, et les directives de notre tutelle, le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec lequel nous sommes agréés sous le numéro JEP 48.06.014.

L'objectif éducatif et sportif doit être atteint. Les jeunes doivent absolument tirer bénéfice de leur séjour et l'avoir vécu de manière agréable. Nous comptons sur votre participation active.

Le président, J.P. Chedanne. (janvier 2008)

L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe de direction

Composée du directeur du centre de vacances, et des responsables techniques, elle doit être en parfaite harmonie avec les animateurs. Il doit exister une parfaite cohésion et une étroite collaboration entre les domaines techniques et les activités centre de vacances.

Le directeur se doit de réunir ses animateurs présents avant l'arrivée des enfants afin d'établir de manière concertée le programme d'animation de la semaine.

A cette occasion le projet éducatif est revu par l'ensemble de l'équipe et le projet pédagogique du directeur est énoncé en complément du projet éducatif, le projet d'animation est rédigé par l'équipe.

Il revient au directeur d'effectuer les réservations et confirmations nécessaires aux activités extérieures, ou de le faire réaliser par son directeur adjoint sur les centres ayant ce poste.

L'équipe d'animation

L'animateur est initiateur ou accompagnateur des activités de journées ou de soirée : ateliers sportifs par discipline, analyse vidéo, activités multisports sur le centre ou à l'extérieur, activités de prestataires extérieurs au centre. Les animateurs spécialisés sont amenés à intervenir dans l'ensemble des activités éducatives.

Un BAFA ne s'occupe pas de la mise en place et de l'organisation des activités sportives, sauf cas et compétences exceptionnels étudiés avec le directeur de séjour.

L'analyse vidéo est gérée par le responsable technique avec son équipe de techniciens.

L'animateur aura préparé avant le séjour ses activités en rapport avec le site : pleine nature, sports collectifs, grands jeux, animations culturelles, activités artistiques ou musicales, etc. Cette prévision doit être précise. De plus chaque animateur prépare avant son arrivée une ou plusieurs activités pouvant s'effectuer à l'intérieur, ceci afin de pouvoir les mettre en place rapidement en cas de pluie.

Accompagnement en bus : chaque conducteur est totalement responsable du respect du code de la route, et des conséquences des infractions (amendes, points retirés, etc...). Le directeur doit justifier de chaque utilisation.

Du matériel est disponible sur place pour les animations : il est rangé par les jeunes et sous la direction d'un animateur.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

Le lever est échelonné dans un cadre horaire défini par l'équipe de direction avec les animateurs. Le service du petit-déjeuner est en autonomie, et **contrôlé à tour de rôle par un membre de l'équipe pédagogique.**

Les matinées et les après-midi sont consacrées aux activités (tennis de table, badminton, arc, et autres...). Chaque animateur a préparé ses activités, les techniciens sportifs pour leur domaine et les animateurs Bafa pour les spécialités qui leur sont attribuées. **Les groupes et animateurs sont interchangeable dans le centre.**

La nuit doit être un moment de récupération sportive et les enfants y sont sous notre responsabilité, comme dans tout centre de vacances. **Une soirée de clôture doit respecter l'heure de coucher des plus jeunes.**

Le « 5^{ème} repas » est un moment facultatif et traditionnel de partage et de travail entre les animateurs, et il sait se faire discret...

LES TEMPS FAMILIAUX

Ce sont essentiellement les moments pendant lesquels l'équipe joue le rôle des parents et agit comme tels :

Calme des levers et couchers, rangement des chambres,

surveillance des toilettes et de la propreté des tenues vestimentaires. **Une « météo » des chambres est vivement recommandée et mise en valeur.** A l'arrivée des plus jeunes, les trousseaux sont vérifiés et rangés dans les armoires. Au départ effectuer un pointage pour éviter les pertes.

Pour les 13/17 ans il convient de vérifier le rangement des vêtements, sacs et armoire durant le séjour. Le personnel d'entretien des chambres est associé à ce contrôle. Les armoires mises à disposition sont laissées dans la configuration trouvée au départ.

Repas :

Les animateurs ont le même menu alimentaire que les jeunes. **L'attitude de l'encadrement conditionne celles des jeunes, et les respect de la nourriture et des menus est de règle.** Le gaspillage est évité. La totalité des repas est prise au self ou au restaurant. Les jeunes sont impliqués dans l'entretien des lieux, l'aide au service et le débarrasage des tables. **Ils font équipe avec le personnel de service.** Et ce dernier est impliqué dans le projet éducatif. Aucun stagiaire n'a accès aux frigos et aux réserves.

En cas de repas froid ou de goûter, la propreté des lieux de restauration extérieure doit être respectée. Sur un lieu de pratique sportive, les jeunes doivent boire pour faciliter la réhydratation.

Les chewing-gum usagés sont impérativement mis dans les poubelles. Le courrier est transmis aux jeunes au moment des repas. Un anniversaire... est une fête dont il faut tenir compte dans la vie du centre.

Le cuisinier est à l'origine des surprises éventuelles adaptées au centre et au site.

Linge sale : *(en particulier pour Colos ou séjours successifs)*

les consignes sont données en début de séjour pour utiliser les services d'une laverie automatique ou industrielle. Eventuellement le linge peut sécher mais en dehors des locaux et pendant la journée de transition. La lingerie du centre de vacances si elle existe (*draps...*) est gérée par un responsable désigné au sein de l'équipe.

Les communications téléphoniques personnelles se font à la cabine du centre. Les portables personnels ne sont pas utilisés dans les locaux. (mise en veille).

LA PROTECTION MEDICALE

Il faut savoir écouter l'enfant quant il se plaint de quelque chose. **Seul le directeur du centre de vacances et/ou un animateur titulaire de l'Afps ou du BNS, peut administrer un médicament aux enfants, après consultation de sa fiche sanitaire,** ou d'une prescription médicale. Les numéros d'appel médicaux sont affichés dans les points principaux du centre. Chaque centre est équipé d'une pharmacie et d'une chambre d'isolement.

LA SECURITE INCENDIE

Il est interdit de fumer dans l'établissement dans les locaux et durant le temps de travail. Ceci est valable pour tous : équipe de direction, animateurs, stagiaires. Tout manquement à cette règle sera assimilé à **une faute grave.** Les consignes de sécurité sont affichées dans chaque secteur de travail et chacun doit connaître les consignes d'évacuation. Le directeur vérifie que l'équipe complète : animateurs, cuisiniers et personnels de service, **en a fait une lecture attentive.**

Le fonctionnement de la centrale d'alerte doit être connu par toute personne de l'équipe d'animation.

Lors d'une sortie extérieure pour tous, vérifier la fermeture des fenêtres et portes de chambres (en cas de pluie d'orage toujours possible...). En cas de dégradation accidentelle d'un local ou d'un matériel, un rapport est établi par le directeur pour nous permettre de faire jouer les assurances.

LA PROTECTION DES BIENS ET DU MINEUR

Les jeunes ne doivent jamais être hors de votre vue, en particulier en dehors du centre.

Sorties en ville : les conditions sont établies par le directeur et l'équipe éducative. Pas de sortie sans animateur pour les 9-12 ans. En fonction du site, l'environnement et du projet pédagogique du directeur de centre, un cahier de sortie est possible pour les ados de 13 ans et plus accompagnés ou en groupe sauf interdiction parentale.

Le règlement intérieur de l'Été Pongiste (domaine des objets dangereux ou produits interdits) s'applique avec sérieux, souplesse et compréhension. Il est formellement interdit de laisser les jeunes acheter des armes, fictives ou non, objets dangereux, qu'ils soient réels ou faux et produits interdits. Il appartient au directeur de prendre les initiatives en la matière, et d'assumer sa responsabilité pour son équipe.

Départ : le rangement et la propreté des locaux sont de la responsabilité de l'équipe éducative.

Argent de poche : nous conseillons qu'il soit géré par le directeur ou le directeur adjoint (*impérativement pour les jeunes 9/12 ans*).